

“ *sir des différents gouvernements et de leurs créatures, qui pourraient se succéder. Il y aura là un état de fluctuation incompatible avec les règlements de leur propre communauté et vous comprendrez vous même M. le Premier, qu'il y va de l'honneur de votre gouvernement de ne pas inaugurer ce régime.*

“ *On a droit de s'attendre à plus de générosité et d'équité de la part du gouvernement catholique, que vous présidez.*

“ *Ce ne doit pas être parce que quelques têtes un peu montées sont parvenues à faire imprimer et mettre devant le public des critiques mal fondées, que vous devez leur donner pour satisfaction d'imposer des lois d'une exécution incompatible avec leur dignité et avec leurs règlements, à des Religieuses que vous savez être audessus de toute critique.....”*

† EDOUARD CHS

Evêque de Montréal.

Faisant allusion à cette lettre qui lui fut communiquée par l'Evêque diocésain de Montréal, Son Eminence concourut dans les remarques qu'elle contient, et voulut bien prêter à notre digne Archevêque, le précieux concours de Son autorité au moyen de la lettre suivante adressée au Premier Ministre :

Archevêché de Québec, 18 avril 1885

“ A l'Hon J. J. Ross,

“ Premier ministre de la Province de Québec.

“ M. le Premier Ministre.

“ Monseigneur l'Evêque de Montréal m'ayant communiqué ses remarques concernant le *bill* présenté par l'honorable M. Blanchet, dont l'objet est l'administration des asiles d'aliénés subventionnés par la Province, je prends la liberté de vous dire que je con-

“ cours pleinement dans les objections qu'il a soulevées et qui me paraissent très bien fondées, surtout lorsqu'il s'agit d'un asile sous la direction d'une communauté religieuse.

J'ai l'hon. d'être etc.

(Signé) † E. A. Arch. de Québec.

(Pour vraie copie.)

C. MAROIS Ptre Secrétaire.

De Son côté, Mgr l'Evêque de St Hyacinthe écritit à l'honorable Premier une lettre dont voici des extraits.

EXTRAIT D'UNE LETTRE DE S. G. MOR
MOREAU, EVÊQUE DE SAINT
HYACINTHE

“ St-Hyacinthe, 25 avril 1885.

A l'honorable J. J. Ross,
Premier ministre, Québec.

“ Il paraît bien évident que cette loi vise spécialement l'asile de St-Jean de Dieu, tenu par les Sœurs de la Providence, et qu'elle a pour origine la regrettable affaire qui a tant agité la presse protestante l'année dernière.....

“ Quoiqu'il en soit, du reste, des motifs qui ont amené ce projet de loi, je croirais manquer à l'intérêt que je porte à la religion et en même temps à votre gouvernement, si je ne venais vous prier instamment, M. le Ministre, de ne pas presser la passation de cette mesure, d'autant plus qu'il ne paraît pas y avoir péril en la demeure, et qu'il y aurait grand danger, à mon avis, pour nos intérêts catholiques, et je le répète, pour nos ministres, de hâter la discussion sur la matière et de la conduire à la conclusion qu'on a en vue. Je regretterais beaucoup, pour ma part, qu'on ne renvoyât pas à une autre année la discussion de cette loi, afin qu'on ait le temps de l'étudier avec soin et qu'on en cal-